

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00506

Numéro SIREN : 508 147 782

Nom ou dénomination : SAS COMPTA REUNION

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2020 sous le numéro de dépôt 1213

SAS COMPTA REUNION
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros en cours de réduction
Siège social : 53 RUE GENERAL LAMBERT
97436 ST LEU
508 147 782 RCS SAINT LEU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 05 Août 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 05 août, à dix-neuf heures, au siège social de la société,

Monsieur Yannick JARRIER,
demeurant 20, rue des Avocats, 97436 SAINT LEU,

Propriétaire de la totalité des 1 233 actions de 10 euros composant le capital social de la société COMPTA REUNION, suite à la réduction de capital en date du 1^{er} Août 2019,

Associé unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

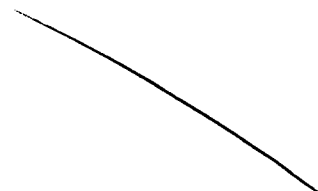
- Nomination d'un président et détermination de ses pouvoirs, en remplacement du président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Gérard FAISSOLLE de ses fonctions de président au 1^{er} Août 2019, décide d'assumer les fonctions de président, à compter rétroactivement du 02 Août 2019.

Monsieur Yannick JARRIER, exercera les fonctions de président dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Yannick JARRIER a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de président et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Yannick JARRIER, nouveau président au 02 Août 2019
« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des
fonctions de président